

Vichy Communauté

L'agglomération



HABITAT

La maison de l'habitat : un guichet unique à votre service

Que vous soyez locataires, propriétaires, professionnels du bâtiment, artisans, agences immobilières, architectes... la Maison de l'Habitat vous accompagne dans votre projet. Elle vous offre un large éventail de services gratuits :

- recherche des meilleures subventions, évaluation énergétique, appui dans les choix des travaux, aide au montage
- des demandes de subventions, conseils juridiques, recommandations architecturales...



Ce « service public au service du public » assure également une permanence à la Maison France Services du Mayet-de-Montagne le 1er lundi de chaque mois de 9h30 à 12h et à la Maison France Services de Saint-Germain-Des-Fossés le 2ème jeudi de chaque mois de 14h à 17h.

Prenez rendez-vous à la Maison de l'Habitat sur
www.clicrdv.com/vichy-communaute.fr

Maison de l'Habitat - Vichy Communauté

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

9 place Charles-de-Gaulle 03200 Vichy

04 63 01 10 65

habitat@vichy-communaute.fr

habitat.vichy-communaute.fr

RISQUES MAJEURS

Plan intercommunal de sauvegarde

Vichy Communauté porte actuellement un programme d'actions en faveur d'une meilleure prévention et gestion du risque inondation. La prévention est un levier efficace qui est mobilisé notamment avec des actions d'anticipation et de préparation à la gestion de crise d'une part et de développement de la culture du risque d'autre part.

En effet, conformément à la loi Matras de 2021, Vichy Communauté a élaboré son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). C'est un outil opérationnel qui vise à organiser et formaliser la solidarité intercommunale (appui d'ingénierie, mise à disposition de moyens matériels au profit des communes) et qui planifie la gestion de crise au sein des services de l'intercommunalité.

L'objectif de ce document est de consolider les dispositifs de gestion de crise existants au niveau communal pour limiter les conséquences de tels évènements sur la population, les biens ou encore l'environnement et ainsi accélérer le temps de retour à la normale des territoires sinistrés.



En complément, afin d'accompagner les maires dans le développement de cette culture du risque, une trame « prêt à l'emploi » de Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été réalisée. Chaque commune peut ainsi mettre à jour, réaliser et s'approprier ce document et le personnaliser en fonction des spécificités de son territoire.

URBANISME

Autorisations d'urbanisme : vers la dématérialisation des procédures

Depuis le 1er janvier 2022, le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de Vichy Communauté est en service pour permettre à tous, particuliers comme professionnels de déposer leurs demandes par voie dématérialisée. Ce guichet est accessible pour toute demande concernant les 39 communes de l'agglomération.

L'utilisation du GNAU présente de nombreux bénéfices :

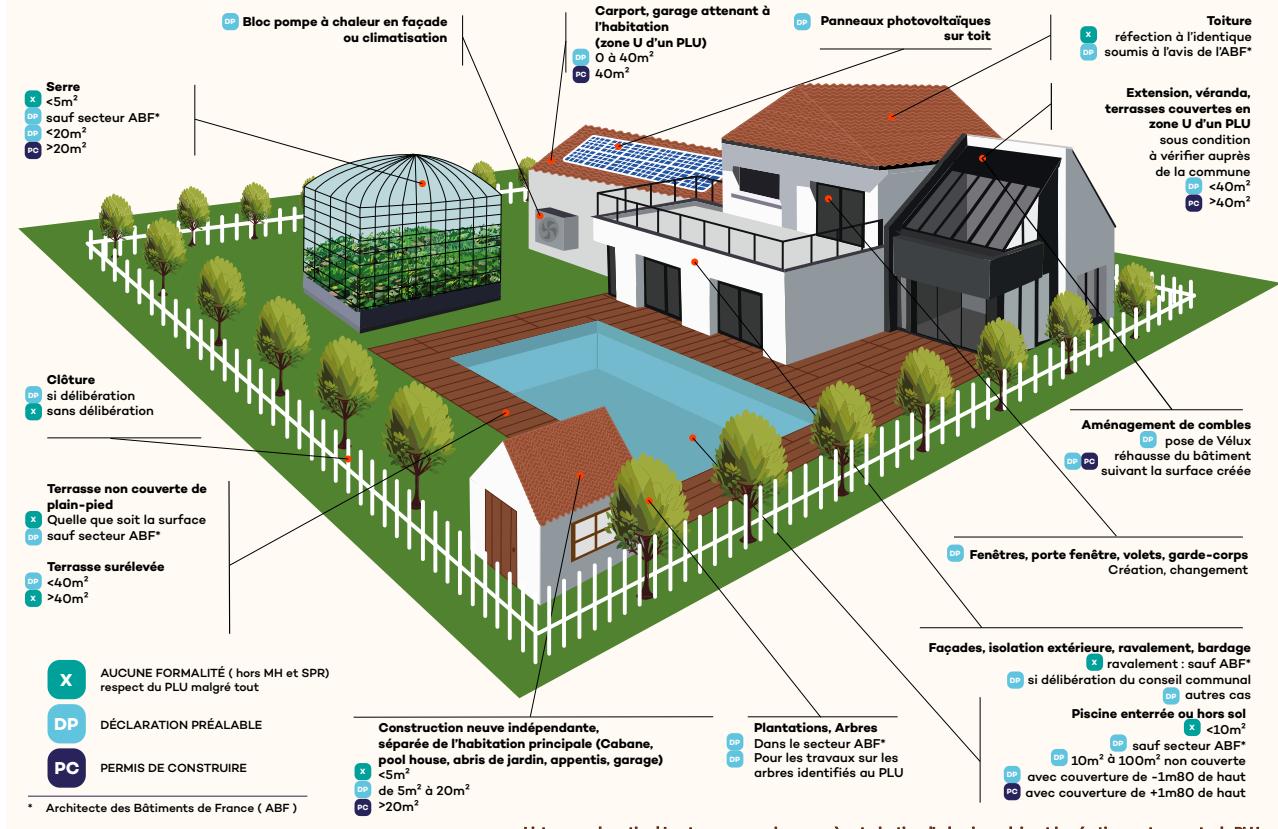
- Service accessible en ligne à tout moment,
- Gain de temps et économie d'argent : plus besoin de se déplacer en mairie ou d'envoyer les demandes en courrier recommandé,
- Démarche plus écologique : plus besoin d'imprimer les demandes en plusieurs exemplaires,
- Plus de transparence dans le traitement des demandes : le suivi peut se faire en continu,
- Sécurité des informations via la plateforme dédiée,
- Rapidité de traitement puisque la dématérialisation permet également au service instructeur de fluidifier la procédure administrative.

Pour créer un compte, rien de plus simple, rendez-vous sur le site de la maison de l'habitat : habitat.vichy-communaute.fr/demarche-en-ligne

Le service urbanisme reste à votre disposition pour vous orienter dans vos démarches. À noter qu'une équipe de conseillers numériques peut également vous recevoir pour vous accompagner pas à pas dans votre démarche de dépôt d'autorisation dématérialisé (prise de rdv en ligne sur habitat.vichy-communaute.fr/contact).

Démarches et Autorisations pour Vos Travaux

Guide des Obligations Administratives au titre du code de l'urbanisme



ALIMENTATION

RETRouvez vos producteurs locaux

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial « Manger mieux, un enjeu local », la nouvelle édition du carnet des producteurs locaux vous permet de vous approvisionner localement.

Au total, le guide référence près de 100 producteurs qui approvisionnent le territoire en circuit court en viandes, fruits et légumes, produits laitiers, produits de la ruche, poissons et autres produits « insolites » comme des plantes aromatiques et médicinales, des escargots et dérivés à base de safran.

La plupart de ces agriculteurs pratiquent la vente directe sur leur exploitation, sur les différents marchés alimentaires de l'agglomération ou dans un magasin de producteurs. Leurs produits sont mis à l'honneur à travers plusieurs recettes issues du terroir bourbonnais.

Une vingtaine d'initiatives locales sont aussi recensées : épiceries, associations, point de vente de produits locaux,...

Le guide est disponible au sein des 39 communes de l'agglomération, dans les offices de tourisme et auprès des différents acteurs mentionnés dans le livret. Guide en téléchargement sur : www.vichy-communaute.fr/nouvelle-edition-du-guide-des-producteurs/



PLAN PAYSAGE

Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables

2024 fut une année importante pour la planification énergétique des territoires. En effet, depuis la promulgation de la loi du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR), l'ensemble des communes françaises sont tenues d'identifier des espaces préférentiels où développer des projets EnR.

C'est dans ce cadre que les services de Vichy Communauté ont accompagné durant plusieurs mois les 39 communes du territoire, à l'appui du Plan Paysage et Transition Energétique voté en 2023 par le Conseil Communautaire. L'objectif : faire ressortir des zones cohérentes avec les enjeux paysagers, environnementaux et économiques du territoire ; tout en s'appuyant sur la connaissance fine des communes de leur territoire. Ce travail, conformément à la Loi, s'est notamment basé sur des concertations publiques organisées par les communes, sous différentes formes (réunions, registres, questionnaires à la populations...).

Véritables traductions des volontés locales en matière de production d'énergie, les « zones d'accélération » adoptées par les communes sont en passe d'être validées par les services de l'Etat pour s'appliquer définitivement en 2025.

Une fois arrêtées, ces zones permettront une meilleure acceptabilité des projets sur le territoire ; tout en concourant à l'atteinte d'un des objectifs de décarbonation de Vichy Communauté et ses 39 communes : multiplier par trois la production d'énergie propre et locale d'ici 2050.

PATRIMOINE

Les Petits ambassadeurs du patrimoine

UNE FAÇON ORIGINALE DE SENSIBILISER LES ENFANTS SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE

Le patrimoine, de par sa diversité, est une source de richesse collective et joue un rôle de cohésion intergénérationnelle tout en renforçant l'identité territoriale. La Direction du patrimoine historique et du tourisme de Vichy Communauté a donc imaginé une démarche tout à fait originale, baptisée « les Petits Ambassadeurs du Patrimoine », qu'elle met en œuvre en lien étroit avec l'éducation nationale et les mairies (prioritairement dans les petites communes), en direction des enfants des écoles primaires.



Le concept des « Petits Ambassadeurs du Patrimoine », lancé en septembre 2023, conduit les élèves à observer de ce qui les entoure pour en découvrir la valeur historique. Dotés d'une casquette ornée d'un dessin original de l'illustrateur Cheub, les enfants se transforment en petits détectives et partent en quête d'informations, pour approfondir leurs connaissances sur les lieux, les objets, les histoires qu'ils ont sélectionnés. De façon ludique, ils découvrent les rouages de la collecte d'informations, se confrontent à l'émotion des anciens qu'ils vont rencontrer, éporent les mémoires documentaires éditées ou archivées. Tout ce travail est ensuite retracé dans des « bornes » qui jalonnent un parcours implanté sur la commune, accessible gratuitement à tout le monde via l'application Wivisites. Ces bornes contiennent un QR code qu'il suffit de flasher avec son smartphone pour en découvrir le contenu.

Chaque année, 2 communes sont accompagnées dans cette opération qui permet à tous les intervenants de mieux appréhender et comprendre les enjeux de la protection et de la valorisation du patrimoine de leur commune. Tout le travail de collecte ainsi réalisé permet aussi à la Direction du patrimoine historique et du tourisme d'alimenter un inventaire du patrimoine local. Les communes, quant à elles disposent à la fin du projet d'un parcours de visite constituant une offre touristique complémentaire.



ACCESIBILITÉ

Accueil pour les malentendants



Depuis le 7 octobre 2021, Vichy Communauté et 23 de ses communes ont mis en place la solution Elio Connect permettant un accueil adapté aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques.

Comment ça marche ?

Vichy Communauté est accessible gratuitement et où que vous soyez en LSF (Langue des signes française), LPC (Langue parlée complétée) ou en Texte :

- du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- et le Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les usagers qui le souhaitent peuvent trouver les réponses à leurs questions ou être accompagnés dans leurs démarches administratives. Plus d'infos sur : vichy-communaute.fr/elioz

On retrouve l'annuaire d'appel de Vichy Communauté et des 23 communes qui ont déjà souscrit au service sur www.elioz.fr/eliozconnect/annuaire/vichy-communaute et sur l'application dédiée.

SÉCURITÉ

La fourrière animalière

Le service public de fourrière pour animaux est une des compétences de Vichy Communauté, et est gérée par la société protectrice des Animaux de Brugheas. Le bâtiment de la fourrière comprend 24 boxes à chiens, 4 chitteries et 2 espaces chiots.

Si vous perdez votre animal, ayez le réflexe de contacter la fourrière.

Si vous trouvez un animal domestique errant, en dehors des horaires d'ouverture ou si vous ne parvenez pas à capturer, transporter l'animal, vous devez vous adresser à la mairie du lieu de situation de l'animal et à défaut, à la police municipale ou nationale ou à la gendarmerie. L'animal sera alors capturé et pris en charge par la fourrière (garde de 8 jours ouvrés francs, entretien, soin vétérinaire).

La mission du centre animalier est de procéder à la recherche du propriétaire de l'animal et de le lui restituer. Dans ce cas, les frais d'intervention, d'identification ainsi que les frais vétérinaires éventuels sont alors à la charge du propriétaire.

Si à l'issue du délai de 8 jours ouvrés francs l'animal n'est pas réclamé, ce dernier est proposé aux associations de protection animale afin de lui trouver un nouveau foyer.

La Fourrière animale communautaire de Brugheas est située au Lieu-dit « Forêt de Genzat » 03700 BRUGHEAS. Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 10h à 17h et le samedi de 10h à 12h30 sur rendez-vous (fermée les jours fériés).

JEUNESSE



Pass'agglo : des réductions pour les 11-18 ans à utiliser sur l'année scolaire 2024-2025

Le Pass'agglo de Vichy Communauté permet de favoriser la pratique sportive et les activités socio-culturelles des jeunes, âgés de 11 à 18 ans et domiciliés dans une des 39 communes de l'agglomération. Cette carte nominative permet notamment d'obtenir une aide financière annuelle de 70 €, utilisable auprès de partenaires, tels que le cinéma ou le Stade Aquatique (liste disponible sur www.vichy-communaute.fr).

En vente sur le portail famille ou à l'Hôtel d'agglomération à Vichy, place Charles-de-Gaulle à la rentrée scolaire, il permet de :

- financer une inscription dans un établissement ou une association culturelle ou sportive du territoire,
- bénéficier de réductions pour des manifestations et/ou activités culturelles ou sportives du territoire,
- ou bien encore de financer l'achat de prestations culturelles ou sportives, et de consommer des activités de loisir.

Pour l'année scolaire 2024-2025, nous comptons 178 partenaires dont 30 dans le domaine culturel, 37 pour les loisirs et 11 pour le sport.

La Structure Information Jeunesse de Vichy Communauté est chargée de l'animation de ce dispositif auprès des jeunes pour en expliquer le fonctionnement.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Vichy Campus



Vichy Campus, marque de notre territoire étudiant, réunit 15 établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'un ensemble de partenaires. L'offre complète pour se former au monde d'aujourd'hui et de demain a de nouveau séduit 3 000 étudiants pour cette rentrée. L'objectif affiché de 4 000 étudiants en 2035 est donc bien engagé. Fort de son réseau qui permet de proposer un ensemble de services afin de faciliter l'installation, le parcours universitaire et la vie étudiante, le Campus de Vichy offre un environnement agréable et bienveillant pour les étudiants qui y posent leurs valises.

Les 3 000 étudiants de Vichy Campus ont ainsi tous accès gratuitement au Service de Santé Universitaire (SSU), adapté à leurs besoins spécifiques. Une infirmière est présente au Pôle Universitaire toute la semaine et des permanences de spécialistes sont assurées pour accompagner et soutenir ces jeunes souvent loin de chez eux : assistante sociale, psychologue, psychiatre, sage-femme, sophrologue, service de prévention des addictions.

Ils ont aussi accès au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS). Enfin, la culture est également prise en compte avec le réseau des médiathèques et le Service Universitaire Culture (SUC), qui propose des manifestations et ateliers culturels, en lien avec des acteurs locaux. De quoi permettre à chacun de vivre ses études dans les meilleures conditions d'épanouissement.

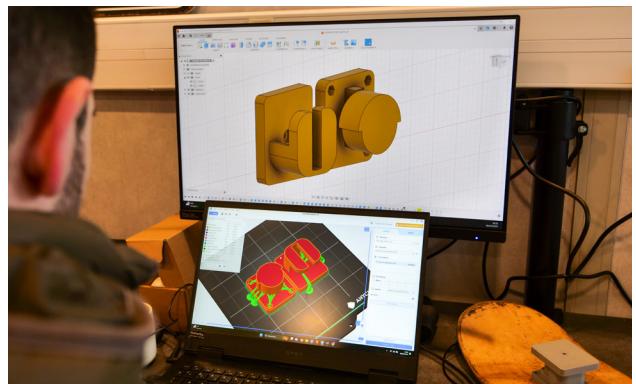
L'ambition de Vichy Communauté est donc de continuer à favoriser l'implantation de formations répondant aux besoins locaux, comme dans la filière santé-beauté-forme ou de l'industrie, à l'image de l'ouverture du plateau de formation aux métiers de la maroquinerie. Ces étudiants, salariés qualifiés de demain, apprennent, vivent et consomment ici et représentent ainsi un potentiel immédiat pour notre économie. Les acteurs économiques sauront y voir de belles opportunités de développement, notamment dans le milieu de la nuit, de la restauration ou des loisirs. Cap désormais sur l'horizon AGIR 2035 et l'accompagnement de 4 000 étudiants sur notre territoire.



FABLAC

Rendre le numérique accessible à tous et donner vie à vos projets

Le FabLab est un laboratoire de fabrication numérique ouvert au grand public depuis 2020 à l'Atrium. C'est un endroit rêvé pour concevoir, expérimenter, apporter vos idées, les partager et les réaliser.



Dans cet espace de 300m² est mis à disposition, un ensemble d'équipements numériques tels qu'une brodeuse numérique, une découpe laser, des imprimantes 3D et signalétiques.

Ces machines sont accessibles à tout utilisateurs, qu'ils soient particuliers, étudiants, entrepreneurs, artisans ou membres d'associations, afin de concrétiser leurs projets.

La structure propose un programme d'animations mensuelles, incluant des formations gratuites ainsi que des ateliers à thématiques, vous donnant ainsi la possibilité d'utiliser en toute autonomie les machines de votre choix.



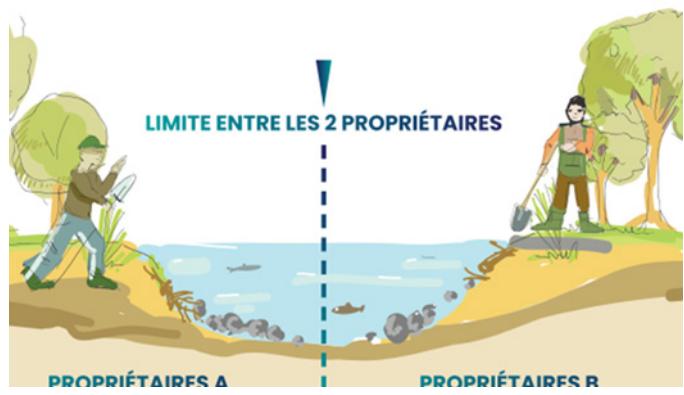
En partenariat avec l'Education Nationale

Dans le cadre d'un projet éducatif axé sur le codage et la robotique, l'équipe du FabLab intervient dans les écoles primaires du secteur de Vichy Communauté afin de promouvoir l'usage du numérique et des professions associées.

GEMAPI

Droits et devoirs des propriétaires riverains des cours d'eau

La grande majorité des cours d'eau du territoire sont privés et appartiennent aux propriétaires riverains. A ce titre, ils possèdent des droits mais également des devoirs, dont un essentiel: l'entretien régulier des berges et du lit. Le propriétaire est tenu d'entretenir la végétation rivulaire (élagage, recèpage, ...) et de retirer les embâcles problématiques (accumulation excessive de débris et branchages) afin de permettre le libre écoulement de l'eau et prévenir le risque d'inondation (article L215-14 du Code de l'environnement). Toutefois la végétation est indispensable au bon maintien des berges et à la biodiversité, c'est pourquoi les coupes à blanc sont à proscrire.



Un livret à destination des propriétaires riverains est en cours d'élaboration, afin d'expliquer à chacun ses droits et ses devoirs, mais également l'ensemble des bonnes pratiques à opérer sur les bords de rivières. Il sera distribué en 2025 et des exemplaires seront déposés dans chaque mairie de l'agglomération.

Vichy communauté, qui exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), entreprend également des travaux ambitieux de restauration des cours d'eau, afin de remettre à l'état naturel des tronçons fortement dégradés, afin d'améliorer leur état écologique et la qualité de l'eau.

Comme :

- La restauration du Servagnon à l'entrée de la Boire des Carrés à Saint-Rémy-en-Rollat
- La restauration du Révillon à Espinasse Vozelle
- La restauration du Gourcet à Busset

Le Révillon à Espinasse-Vozelle



Avant les travaux



Après travaux – été 2024

Le Servagnon à Saint-Rémy-en-Rollat :



Avant les travaux en 2023



*Juste après les travaux
novembre 2023*



Eté 2024

Le Gourcet à Busset :



Le Gourcet avant les travaux



Étang le long du Gourcet



Travaux en cours : création du nouveau lit du Gourcet dans l'ancien étang et passage routier

PROXIMITÉ



France Services au Mayet-de-Montagne

France Services est un équipement de proximité qui accompagne les habitants éloignés du cœur d'agglomération, dans leurs démarches de la vie quotidienne avec les différentes administrations grâce à la présence d'animateurs formés, lors de permanences ou en visioconférences.

Les services délivrés à France Services :

- CARSAT (Service retraite) : informations et conseils pour la retraite avec la possibilité de joindre un conseiller de la CARSAT du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ;
- MISSION LOCALE DE VICHY ET SA RÉGION : accueil et accompagnement des moins de 26 ans avec la permanence mensuelle sur rendez-vous en appelant le 04 70 30 15 30. Une permanence est réalisée le 3ème mardi après-midi du mois (sur RDV) ;
- CAF : informations sur les prestations sociales et accompagnement à l'utilisation du site CAF.fr (création de compte, démarches en ligne, envoi de pièces justificatives...), aux horaires d'ouverture de la Maison de services
- au public pour la Caisse des Allocations Familiales ;
- CPAM : démarches d'accès aux soins, à la prévention et aux remboursements via des visioconférences avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier. Les usagers peuvent être mis en relation directement avec un conseiller sur rendez-vous auprès de France Services
- ANTS : accompagnement des usagers pour les démarches à effectuer sur le site ants.gouv pour les demandes d'immatriculation, permis de conduire ou de pré-demande de carte d'identité ou de passeport.
- FINANCES PUBLIQUES (DGIFP) : tous les jeudi après-midi uniquement sur rendez-vous (soit en contactant la France Services ou sur impots.gouv.fr directement). Les rendez-vous auprès des SIP (Service des Impôts des

- Particuliers) doivent concerner exclusivement :
- la fiscalité des particuliers : impôt sur le revenu, impôts locaux ;
 - le secteur public local : factures d'eau, cantine, hôpital...
 - JUSTICE : permanences du délégué du Procureur de la République sur convocation le 2ème mardi après-midi et le 4ème vendredi après-midi de chaque mois ;
 - UDAF Point Budget : service gratuit, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières ; avec un accompagnement sur le dépôt et la mise en place des mesures préconisées par la Banque de France (sur rendez-vous).
 - MOBIL'EMPLOI: accompagne, conseille et loue des véhicules deux roues, sur prescription d'un référent (Pôle Emploi, Mission Locale, Assistante sociale...) aux personnes en insertion professionnelle, en formation ou en situation d'emploi. (sur rendez-vous)
 - PÔLE EMPLOI : suivi des demandeurs d'emploi dans le cadre de l'accompagnement global avec une permanence le 1er et 2ème lundi de chaque mois entre 9h30 et 12h ;
 - SERVICE HABITAT DE VICHY COMMUNAUTÉ : renseignements sur les aides possibles en matière de rénovation de l'habitat avec la permanence de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie de Vichy Communauté le 1er lundi matin de chaque mois à partir de 09h30 ;
 - CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT : informations et conseils le 2ème mardi matin de chaque mois entre 9h et 12h15 ; Rendez-vous et renseignements au 04 70 46 20 20 ;
 - SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE : Pour accompagner les assurés en difficulté le 3ème jeudi matin de chaque mois ;
 - MÉDICAL :
 - Visites médicales sur convocation avec les services de santé au travail interentreprises de l'Allier ;
 - Un centre médico-psychologique adulte est également situé au sein de la Maison de services au public uniquement sur RDV.

**26 rue Roger Dégoulange
03250 Le Mayet-de-Montagne**
Tél. : 04 70 59 36 67 ou 04 63 64 72 05
msap@vichy-communaute.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h et 13h à 17h
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h

HAUT DÉBIT

Vers un territoire entièrement couvert

PAR LA FIBRE

Envoyer et recevoir des fichiers volumineux, passer des appels vidéo en bonne qualité... L'accès à Internet en très haut débit est devenu un besoin pour nombreux particuliers et entreprises.

Orange et la Région, via le contrat public privé « Auvergne très haut débit » poursuivent le déploiement de la fibre sur le territoire de l'agglomération. D'ici fin 2023, la majorité des foyers du territoire sont raccordables à la fibre.

• J'habite en zone d'intervention publique

Le réseau fibre est déployé par la Région et le Département. Il est prévu une généralisation de la couverture FttH à l'horizon 2025 sur le Département de l'Allier, au lieu de 74% logements raccordables en 2022 (équivalent à 91% logements couverts) comme prévu initialement.

Le rythme des déploiements dans cette zone d'initiative publique reste constant.

Je consulte la carte d'éligibilité sur www.auvergne-numérique.fr.

Je peux aussi tester ma ligne sur www.auvergne-numérique.fr/tester-ma-ligne

• Si un raccordement est possible, le site proposera de remplir le formulaire pour demander un raccordement.

• S'il s'agit d'un logement récent, le site indiquera logement neuf. Il est alors possible de demander une analyse en vue d'un éventuel raccordement : www.auvergne-numérique.fr/demande-de-raccordement.

Si je ne suis pas éligible à la fibre, je me rends sur maconnexioninternet.arcep.fr ou www.auvergne-numérique.fr pour consulter les différentes technologies auxquelles j'ai accès.

Une question ou un problème concernant un cas particulier sur le périmètre du Réseau d'Initiative Publique ? Un

formulaire en ligne est à votre disposition sur www.auvergne-numerique.fr/demande-de-raccordement

COMMENT ME RACCORDER À INTERNET PAR LA 4G FIXE :

En attendant la fibre, l'État soutient l'installation et l'équipement en technologies sans fil :

Afin d'assurer l'accès effectif au très haut débit pour les Français qui ne disposent pas encore de la fibre, l'État soutient financièrement l'installation et l'équipement en technologies sans fil (satellite, boucle locale radio et 4G fixe) permettant aux foyers et entreprises ne bénéficiant pas de débits internet suffisants par les réseaux filaires d'accéder à Internet. Selon votre situation personnelle, vous retrouverez toutes les aides disponibles sur le site agence-cohesion-territoires.gouv.fr/cohesion-numerique-des-territoires-1295

Vous n'avez aucune démarche ou formulaire à engager auprès de l'État, l'opérateur labellisé s'occupe de tout ! Seul l'opérateur peut vous confirmer votre éligibilité aux offres labellisées.

Le kit satellite nouvelle génération, une autre solution pour le très haut débit

Le Département et la Région renforcent l'aide financière aux particuliers et aux entreprises pour accéder au très haut débit via un kit satellite « nouvelle génération ».

Pour pallier le manque de réseau, le Département et la Région vous permettent de bénéficier d'une aide financière pour votre abonnement au très haut débit, via le satellite nouvelle génération : 300€ pour l'acquisition du kit satellite et sa mise en service, ainsi que 300€ pour les éventuels frais d'installation. Les habitants des communes ne disposant pas d'une offre fibre optique, xDSL ou 4G fixe supérieure à 30Mbps peuvent être bénéficiaires de l'aide à l'équipement satellite, mais il faut toutefois vérifier son éligibilité sur le site de l'ARCEP : maconnexioninternet.arcep.fr ou sur www.auvergne-numerique.fr. Si aucune offre fibre, DSL ou 4G fixe supérieure à 30 Mbit/s descendant n'est accessible à mon adresse, alors je vérifie l'éligibilité de ma commune au dispositif satellite sur campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr/dispositifs/satellite.

Si ma commune est éligible, je peux souscrire à une offre directement auprès d'un fournisseur d'accès Internet par satellite ayant contractualisé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'acquisition du matériel et son installation seront alors prises en charge par la Région et le Département, sans aucune avance de frais de ma part. Pour cela, il faudra que je le précise au fournisseur d'accès Internet au moment de la souscription.

Pour bénéficier de cette aide, il suffit de se connecter au site web de l'opérateur et une confirmation de votre éligibilité est communiquée lors de la souscription.

WIFI

Accès Public Dans Les Communes

Le Wifi public est un réseau mis à disposition des habitants, touristes et commerçants sur un ensemble de rues et de bâtiments communaux. Sur le territoire de Vichy Communauté, 14 communes ont été lauréates pour les subventions « wifi européen » afin de déployer le wifi gratuitement sur leur territoire.

Les communes en bénéficiant sont Arronnes, Bellerive-sur-Allier, Charmeil, Châtel-Montagne, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Ferrières-sur-Sichon, Le Vernet, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Pont, Saint-Yorre, Seuillet et Vichy.

Pour accéder au wifi, il suffit à l'utilisateur d'activer le wifi sur le smartphone dans la zone où il en dispose :

- zone identifiée par des panneaux « Wifi européen »
- sélectionner le réseau « WIFI4EU ».

